

ORDURES MÉNAGÈRES

✓ À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ



EMBALLAGES EN VERRE

✓ À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC



✗ À NE PAS DÉPOSER

AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE - POTS DE FLEURS - MIROIRS

EMBALLAGES ET PAPIERS

✓ À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



✗ À NE PAS DÉPOSER

TOUS LES AUTRES OBJETS, MÊME CEUX EN PLASTIQUE.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

✓ À DÉPOSER EN VRAC DANS VOTRE CONTENANT OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

À présenter la veille au soir dans des sacs en papier biodégradable OUVERTS. Le contenu doit être visible et identifiable par les agents de collecte. Ces sacs fournis par Grand Paris Grand Est sont disponibles dans les déchèteries du Territoire (liste sur grandparisgrandest.fr).

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



! À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

! À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS ALIMENTAIRES

✗ À NE PAS DÉPOSER

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

OBJETS ENCOMBRANTS

✓ À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR

TABLE - FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - MATELAS - GRANDS CARTONS PLIÉS



! À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

PRODUITS DANGEREUX POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT (POTS DE PEINTURES, HUILES, BATTERIES, FOUR, FRIGO, TV, PNEU, ETC.)

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

GRAVATS, BRANCHES, SOUCHES

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits grandparisgrandest.fr

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE GRANDPARISGRANDEST.FR

À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m³ par jour et jusqu'à 4 m³ par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur grandparisgrandest.fr

JUSTIFICATIFS :

POUR OBTENIR UNE AUTORISATION, 2 SOLUTIONS :

Par internet : remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Une carte d'identité ou passeport ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, factures d'électricité, de gaz, d'eau ou dernière taxe d'habitation) ;
- La carte grise du véhicule.

Par courrier : remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

GRAND PARIS GRAND EST
Direction Prévention et Gestion des Déchets
11, boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand



INFOS

CLIC INFO DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS 2.0

Plus simple et plus rapide, entrez votre adresse sur cette carte dynamique pour identifier les jours de collecte de vos déchets ainsi que les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous.

Accès via WWW.GRANDPARISGRANDEST.FR

ASTUCES RÉDUISER VOS DÉCHETS

ÉVITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Faites une liste de courses
- Soyez attentifs aux dates de péremption
- Cuisinez les restes

RÉDUISER VOS EMBALLAGES

- Achetez des produits peu emballés voire non emballés
- Privilégiez les produits en vrac

OFFREZ UNE DEUXIÈME VIE À VOS OBJETS

- Vendez-les ou donnez-les près de chez vous
- Donnez-les à une recyclerie ou une friperie
- Déposez vos textiles dans un point d'apport volontaire pour qu'ils soient triés et valorisés par des professionnels.

PENSEZ AU COMPOST

Cela vous permet de réduire considérablement le volume de vos déchets organiques tout en obtenant sans frais un fertilisant naturel pour vos plantations.

Plus d'infos en téléchargeant notre guide de la réduction des déchets sur grandparisgrandest.fr

0 800 50 49 36 Service & appel gratuits grandparisgrandest.fr

7 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)

LIVRY-GARGAN

60, RUE DE VAUJOURS
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VAUJOURS

ROUTE DE COURTRY
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : FERMÉE
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

9, BOULEVARD DE PARIS
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : FERMÉE
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

GAGNY

3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VILLEMOMBLE

ALLÉE DU PLATEAU
DU LUNDI AU VENDREDI : 8 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 17 H
SAMEDI ET DIMANCHE : 9 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 18 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NEUILLY-SUR-MARNE

AVENUE DES MARCHANDISES
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : FERMÉE
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NOISY-LE-GRAND

9, RUE DE LA PLAINE
LUNDI : 14 H - 17 H
MARDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H
MERCREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H
JEUDI : FERMÉE
VENDREDI : 10 H - 12 H ET 14 H - 19 H
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 13 H - 18 H
DIMANCHE : 9 H - 13 H
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

L'ACCÈS AU QUAI N'EST PLUS AUTORISÉ 15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE.
Grand Paris Grand Est s'autorise à fermer exceptionnellement ses déchèteries.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS)



ORDURES MÉNAGÈRES

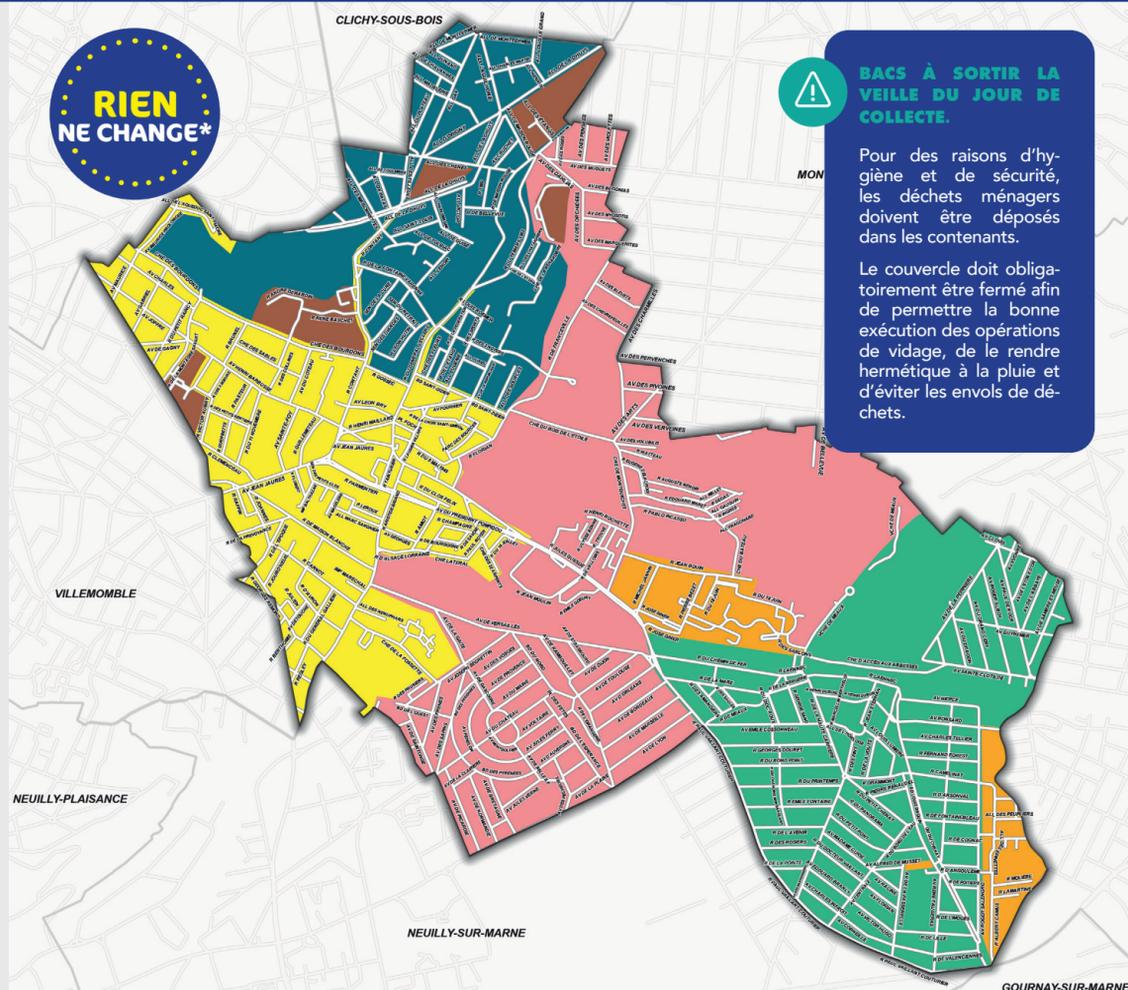
● SECTEUR 1	MARDI - SAMEDI
● SECTEUR 2	MARDI - SAMEDI
● SECTEUR 3	LUNDI - VENDREDI
● SECTEUR 4	LUNDI - VENDREDI
● SECTEUR 5	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
● SECTEUR 6	MARDI - JEUDI - SAMEDI



EMBALLAGES ET PAPIERS

● SECTEUR 1	JEUDI
● SECTEUR 2	JEUDI
● SECTEUR 3	MERCREDI
● SECTEUR 4	MERCREDI
● SECTEUR 5	MERCREDI
● SECTEUR 6	JEUDI

*Vos jours et fréquences de collecte sont identiques à l'année 2021



JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



DÉCHETS VÉGÉTAUX

DE MARS À NOVEMBRE INCLUS

● SECTEUR 1	2 ^E ET 4 ^E LUNDI DU MOIS
● SECTEUR 2	1 ^{ER} ET 3 ^E LUNDI DU MOIS
● SECTEUR 3	2 ^E ET 4 ^E MARDI DU MOIS
● SECTEUR 4	1 ^{ER} ET 3 ^E MARDI DU MOIS
● SECTEUR 5	SECTEUR HORS COLLECTE
● SECTEUR 6	SECTEUR HORS COLLECTE



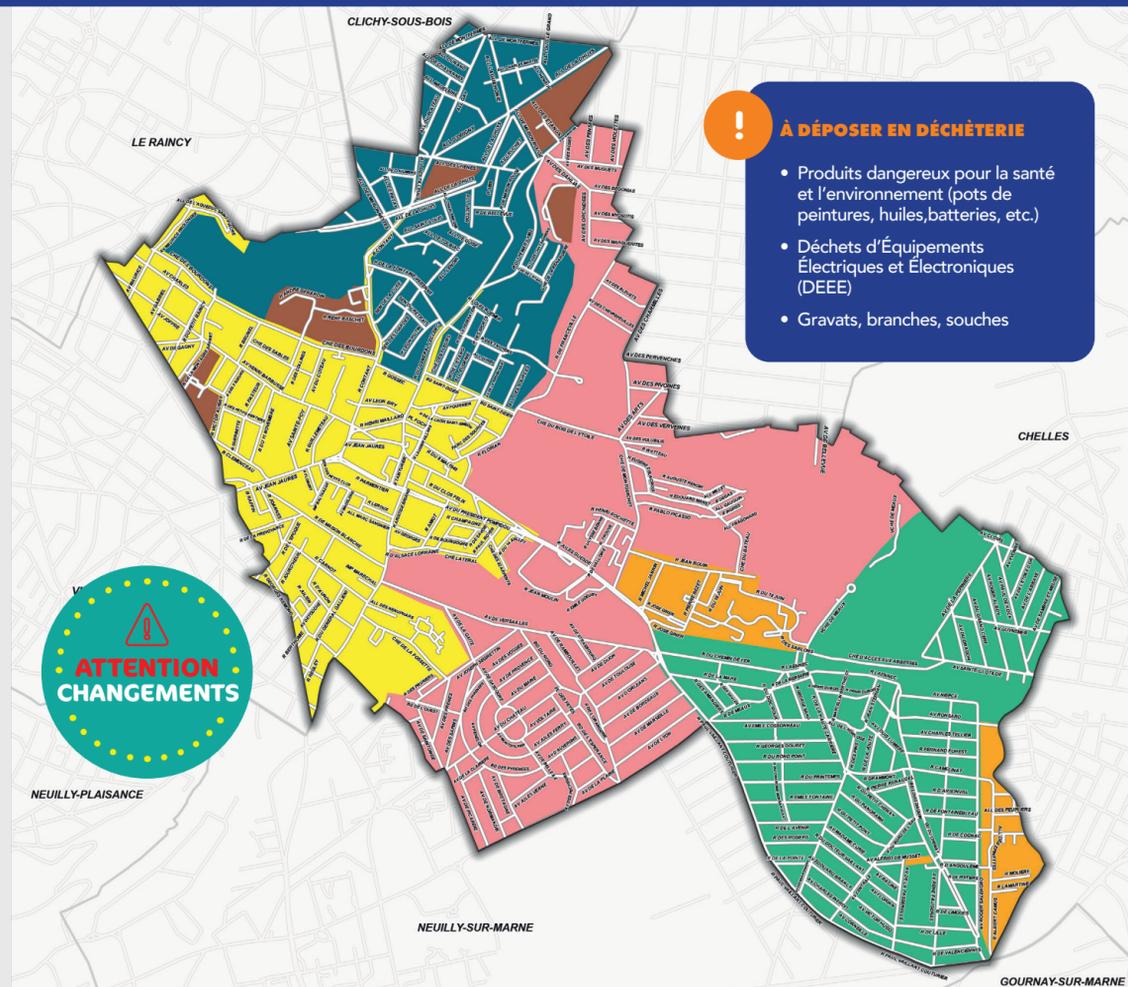
OBJETS ENCOMBRANTS

● SECTEUR 1	3 ^E JEUDI DU MOIS
● SECTEUR 2	2 ^E JEUDI DU MOIS
● SECTEUR 3	1 ^{ER} JEUDI DU MOIS
● SECTEUR 4	4 ^E JEUDI DU MOIS
● SECTEUR 5	DERNIER MERCREDI DU MOIS
● SECTEUR 6	DERNIER MERCREDI DU MOIS



EMBALLAGES EN VERRE

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE



CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

		MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
OBJETS ENCOMBRANTS											
● SECTEUR 1	3 ^E JEUDI DU MOIS	17	21	19	16	21	18	15	20	17	15
● SECTEUR 2	2 ^E JEUDI DU MOIS	10	14	12	9	14	11	8	13	10	8
● SECTEUR 3	1 ^{ER} JEUDI DU MOIS	3	7	5	2	7	4	1	6	3	1
● SECTEUR 4	4 ^E JEUDI DU MOIS	24	28	26	23	28	25	22	27	24	22
● SECTEUR 5	DERNIER MERCREDI DU MOIS	30	27	25	29	27	31	28	26	30	28
● SECTEUR 6	DERNIER MERCREDI DU MOIS	30	27	25	29	27	31	28	26	30	28
DÉCHETS VÉGÉTAUX											
● SECTEUR 1	2 ^E ET 4 ^E LUNDI DU MOIS	14, 28	11, 25	9, 23	13, 27	11, 25	8, 22	12, 26	10, 24	14, 28	
● SECTEUR 2	1 ^{ER} ET 3 ^E LUNDI DU MOIS	7, 21	4, 18	2, 16	6, 20	4, 18	1, 15	5, 19	3, 17	7, 21	
● SECTEUR 3	2 ^E ET 4 ^E MARDI DU MOIS	8, 22	12, 26	10, 24	14, 28	12, 26	9, 23	13, 27	11, 25	8, 22	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE
● SECTEUR 4	1 ^{ER} ET 3 ^E MARDI DU MOIS	1, 15	5, 19	3, 17	7, 21	5, 19	2, 16	6, 20	4, 18	1, 15	
● SECTEUR 5	SECTEUR HORS COLLECTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
● SECTEUR 6	SECTEUR HORS COLLECTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.